



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Peche maritime

Question écrite n° 4561

Texte de la question

M. Alain Bocquet alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'urgence des mesures réelles à prendre concernant la très grave crise que traversent les pêches maritimes dans notre pays. Il s'agit de leur existence. La colère des marins, de leurs familles, des populations du littoral dépendantes des activités liées à la pêche exprime leur volonté de défendre et promouvoir leur outil de travail ainsi que l'indépendance économique et alimentaire de la France en matière de produits de la mer. Les importations en provenance de pays hors CEE (USA, Amérique latine, Afrique, Russie et Pologne) à des prix extrêmement bas ont fait chuter brutalement les cours du poisson dans l'ensemble des ports français. Importations devenues possibles depuis le 1er janvier dernier, date de l'application de l'Acte unique européen. Elles sont réalisées par quelques multinationales bien connues, qui font ainsi des produits énormes, et qui cherchent à donner le coup de grâce aux pêcheurs français en les empêchant de vendre le produit de leur travail. Les mesures gouvernementales annoncées le 2 mai dernier ne peuvent résoudre ce problème car ne portant pas sur les causes de la crise actuelle, comme la décision récente des ministres européens de la pêche d'importer 114 400 tonnes de poissons sans droits de douane pour les pays tiers. Décision qui d'ailleurs ne devait rencontrer aucune opposition du Gouvernement français. Face à une telle situation, des mesures adaptées et énergiques sont nécessaires afin de limiter et contrôler les importations de pays tiers. Celles-ci ne peuvent être que complémentaires à la production nationale et soumises aux mêmes règles de mise en marche sur le plan des prix et sur le plan sanitaire. La clause de sauvegarde doit intervenir afin de faire cesser les importations abusives à prix de dumping. Faute de quoi, la crise actuelle ne trouvera pas de solution. Les mesures financières prises restent très insuffisantes et ne sont rien d'autre que des mesures d'accompagnement vers la mort programmée de nos pêches maritimes. Cela n'est pas acceptable. La France, sans son industrie des pêches maritimes, qui, au cours de son histoire, a façonné les hommes et notre littoral, fait partie de notre patrimoine économique et culturel, serait défigurée et tragiquement appauvrie. Il lui demande quelles mesures il entend prendre, prenant en compte ces propositions, afin d'arrêter la casse de nos pêches maritimes mais au contraire de permettre un nouveau développement.

Texte de la réponse

La situation de crise à laquelle se trouve confronté le secteur de la pêche se traduit par une chute des cours qui met en péril l'équilibre du chiffre d'affaires des navires et affecte directement et profondément le revenu des producteurs. Cette situation est certes largement due à plusieurs facteurs structurels tels la diminution de la consommation des produits frais - qui constituent l'essentiel des captures françaises - au profit des produits surgelés à moins forte valeur ajoutée, ou la concurrence des viandes blanches accentuée sur la période récente par la baisse des prix des céréales liée à la réforme de la politique agricole commune. Il reste que cette évolution s'est trouvée aggravée par des importations de produits de la mer en provenance de pays tiers réalisées à très bas prix sur le territoire communautaire. C'est à ce titre que la France a demandé et obtenu, au plus fort de la crise, la mise en œuvre, jusqu'au 17 mai dernier, des prix minima à l'importation pour les poissons blancs, qui font l'objet des échanges quantitativement les plus importants. Un tel dispositif ne constitue cependant pas la panacée aux difficultés des producteurs, celui-ci ne se révélant efficace que s'il intervient

ponctuellement et de maniere limitee dans le temps, sauf a favoriser un developpement des comportements de fraude. Parallelement, le Gouvernement a ordonne des actions nationales de renforcement des controles aux frontieres afin de verifier - notamment - que les produits importes respectent bien les normes minimales exigees par la reglementation communautaire en matiere sanitaire. Cette demarche a deja donne des resultats tangibles et sera poursuivie aussi longtemps que necessaire. L'efficacite d'une telle strategie est cependant subordonnee a la mise en oeuvre de controles similaires aux frontieres exterieures de la Communaute, sur le territoire de l'ensemble des Etats membres de l'Union. La realisation d'un tel objectif est primordiale dans le cadre de la defense du principe de la preference communautaire. C'est pourquoi, a l'occasion du Conseil des ministres de la peche du 12 avril dernier, la delegation francaise a appele l'attention sur ce point en demandant que la commission europeenne adopte toutes les mesures necessaires - y compris des controles communautaires realises dans les Etats-membres - afin de garantir la loyaut  de la concurrence des produits importes vis-a-vis de notre propre production dans laquelle - meme si l'approvisionnement du marche europeen est structurellement deficitaire - celle-ci est inacceptable. Le memorandum sur la situation du marche, qui a ete presente par la France lors du Conseil Peche du 10 juin, reprend ces aspects en insistant sur l'urgence des mesures a mettre en oeuvre, tout en soulignant par ailleurs la necessite de reviser l'organisation commune de marche, qui ne prend pas suffisamment en compte les interets des producteurs en regard de ceux des industries de transformation. Une telle approche n'a toutefois de chance d'etre comprise et admise de nos partenaires, que si, dans le meme temps, sont conduits les efforts necessaires a l'amelioration de la competitivite de notre production. Bien evidemment, le Gouvernement encouragera et accompagnera cette demarche. Ainsi, au-dela des mesures, destinees a alleger les charges sociales ou l'endettement des navires, decidees il y a quelques semaines, il soutiendra - par l'intermediaire du FIOM - toutes les actions engagees en vue de faciliter la transparence du marche et la valorisation de notre production. Le Gouvernement entend par la meme montrer sa determination a mettre en oeuvre les moyens necessaires pour restaurer la competitivite de la filiere peche francaise.

Donn es cl s

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 4561

Rubrique : Politiques communautaires

Minist re interrog  : agriculture et p che

Minist re attributaire : agriculture et p che

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 2 ao t 1993, page 2276

R ponse publi e le : 11 juillet 1994, page 3560